



Mon ancien patron peut-il me dénigrer vis à vis de mon employeur?

Par **laloreate95**, le **13/03/2011** à **12:11**

Bonjour,

Avant de raconter mon histoire, il faut savoir que celle-ci est très complexe. J'ai également mes torts dans cette histoire car étant désespéré sur le moment j'ai mal fait les choses.

Merci donc de ne pas me juger car je recherche de l'aide rapidement.

J'ai travaillé 3 mois pour une société sans contrat et aux pratiques commerciales illégales, victime de harcèlement et sous pression je quitte cette société en prétextant être gravement malade et ne pouvoir occuper mes fonctions. J'envoie à la hâte ma lettre de démission avec les vrais raisons (pas de contrats et je ne veux pas être impliqué dans ces magouilles). Elle ne me recontacte pas sauf pour me demander comment je vais et une fois en me disant de lui envoyer ma lettre de démissions (je comprends alors qu'elle dit ne pas l'avoir reçue alors qu'au téléphone elle m'a dit la refuser rédigée ainsi). J'ai trouvé un travail en CDI où je suis bien 1 mois de période d'essai renouvelable 1 fois. Je passe la période qui n'est pas renouvelée et mon ancienne patronne contacte mon nouvel employeur en disant que j'ai un contrat avec elle et que je suis malade. Mon employeur actuel qui était très content de moi veut me licencier alors que je lui dis n'avoir jamais signé de contrat avec cette société (sur les 3 mois travaillés j'ai seulement deux fiches de paie et rien d'autre). Mon employeur actuel m'annonce que je suis encore en période d'essai. Ma responsable me donne l'adresse d'un cabinet de recrutement en me disant que si je suis parti de mon ancienne société et que je ne peux prouver que j'ai bien démissionné il ne me gardera pas.

J'ai mes torts mais travailler de la sorte durant 3 mois m'a fait faire les choses de la mauvaise façon, la peur d'être accusé un jour de complicité d'escroquerie également. Mon ancienne patronne envoie les emails et les textos que je lui envoie à mon nouveau patron dans le but de me faire virer. J'ai besoin d'un avocat qui m'aide à régler cette histoire au plus vite. J'ai plus de détails à donner mais je ne peux tout écrire ici.

Par **P.M.**, le **13/03/2011** à **16:58**

Bonjour,

Si vous ne pouvez pas prouver que vous avez démissionné, vous n'êtes pas libre de tout engagement peu importe que vous n'ayez pas de contrat écrit, les feuilles de paie en font foi...

Par **salarieencolere**, le **19/03/2011** à **21:34**

Bonjour

Non il ne peut vous dénigrer

Ceci est passible de 45KE d 'amende voire de prison
(trois mois je crois)

Mais il faut donc pouvoir prouver qu'il y a bien dénigrement

Un peu dans le même cas je vous propose de me contacter
salarieencolere75@yahoo.fr

Par **Aurel67**, le **30/03/2016** à **11:24**

Bonjour,

J'ai travaillé 9 ans en CDD dans une société. Comme c'est illégal, j'ai pris un avocat qui m'a obtenu 17 000 euro. J'ai signé un Protocole d'accord transactionnel avec une clause de non dénigrement. Aujourd'hui je ne trouve plus de travail depuis 4 ans à cause de mon ancien employeur. Depuis peu, j'ai fait appel à un détective privé pour prouver cela. J'ai engagé 4800 euro et j'attends de voir un résultat.

C'est très difficile nerveusement. Je cherche de l'aide.